

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
12445

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2018
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Métropole Aix-Marseille-Provence : Requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille et aménagement du Cours Lieutaud.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Depuis 3 ans, la ville et le département conjuguent leurs efforts pour améliorer le quotidien des Marseillais avec l'objectif de favoriser le développement économique, touristique et culturel de la ville.

Ainsi, lors de la commission permanente du 13 juillet 2016, le Département a conclu un partenariat d'un montant de 100 M € destiné à financer les investissements structurants de la ville de Marseille et donner une nouvelle dynamique aux 8 secteurs de la ville.

Des structures éducatives, sportives, sociales et culturelles voient le jour ou sont remises à neufs. Le centre ville fait aussi l'objet d'une attention particulière avec des subventions aux particuliers pour la rénovation des façades, l'acquisition de fonds de commerces, la vidéoprotection,...

Cet effort sans précédent doit nécessairement se prolonger par l'amélioration des espaces publics et des voiries de compétence métropolitaine, notamment pour redynamiser et rendre le centre ville attractif.

1 – Requalification des espaces publics du centre-ville. (1^{er}, 2^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} arrondissements)

Dans le cadre de « Marseille – Ambition centre-ville », la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage pour la revitalisation du centre-ville, s'inscrivant dans une démarche globale et collective afin de répondre au mieux aux attentes des habitants, des commerçants, des entreprises et des touristes dans une dynamique volontariste.

Ainsi, la Métropole va aménager les espaces publics de l'hyper-centre dans le souci d'améliorer la qualité de vie des citoyens avec l'objectif de rendre les voies plus propres, les rues plus apaisées et sûres, de mettre en place du mobilier urbain connecté et de donner le wifi accessible à tous. Ces actions sont destinées à favoriser l'attractivité économique et la promotion de l'artisanat.

23 secteurs prioritaires ont été définis dans ce projet parmi lesquels l'îlot Thiars, les cours d'Estienne d'Orves, Jean Ballard et Belsunce, les places Général de Gaulle, aux Huiles, le quartier

de l'Opéra, Noailles, la Canebière, les boulevards Baille, Libération, etc...sont autant de lieux emblématiques à valoriser.

Le détail de ces 23 secteurs figure en annexe 1 du présent rapport.

Le montant total de cette opération d'envergure est estimé à 50 000 000 € HT et le Département apportera son aide financière à hauteur de 32 M€.

2 – Aménagement du cours Lieutaud (1^{er} et 6^{ème} arrondissements)

Le cours Lieutaud est un axe majeur de circulation à Marseille. Il se situe sur le tronçon est de la ceinture de boulevard du centre-ville et permet l'accès à la gare Saint-Charles et à l'autoroute A7 depuis le centre et les quartiers sud.

Les grands travaux d'infrastructures achevés ou en cours à Marseille (L2 et Jarret) permettent d'envisager une requalification de cet axe qui portera sur 1.300 ml de la Canebière au boulevard Baille en intégrant le boulevard Garibaldi, représentant une surface totale de 32.000 m².

Les travaux seront réalisés en 2 phases :

- Phase 1 : entre le boulevard Baille et le Boulevard Salvator (15 000 m²)
- Phase 2 : entre le boulevard Salvator et la Canebière en intégrant le cours Garibaldi (17 000 m²)

Grâce à cet aménagement, le Cours Lieutaud va se transformer pour devenir un axe de circulation apaisé, arboré, avec des trottoirs élargis, permettant aux piétons de se réapproprier leur quartier.

Le coût de cet aménagement, prévu pour être achevé fin 2019, est estimé à 13 333 333 € HT.

Le Département financera ce projet à hauteur de 9 M €

Au bénéfice de ce qui précède, je vous propose de donner votre accord de principe au financement départemental de ces 2 projets métropolitains emblématiques de la redynamisation du centre ville de Marseille.

En cas d'accord de votre part, deux autorisations de programme d'un montant respectif de 32 M€ et de 9 M€ seront inscrites au projet de DM1 du budget départemental 2018.

La commission permanente sera appelée à délibérer définitivement sur ces projets au vu des dossiers présentés par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à l'assemblée départementale de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL